

DÉLIBÉRATION N°DL20220109 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF "MERCREDIS DÉCOUVERTE" - ASSOCIATIONS "BOXING CLUB SAINT-CHAMOND" ET "NÉ POUR COMBATTRE" - AVENANT AU TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS PUR L'ANNÉE 2021-2022

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 28 juin 2021 a validé le montant des versements des subventions pour les associations partenaires du dispositif « Mercredis découverte ».

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'association « Boxing Club » a fait part à la municipalité de son désistement le 25 février 2022.

Pour ne pas pénaliser les enfants inscrits à l'activité « boxe » sur la seconde partie de l'année, il a été proposé à l'association « Né pour Combattre » (NPC) de prendre en charge les créneaux initialement attribués au « Boxing Club ».

Ainsi, comme le prévoit la convention initiale, il est nécessaire :

- de réduire le montant de la subvention initialement adoptée pour le « Boxing Club » au « prorata temporis » des séances réalisées à savoir de passer de 1120 € à 360 €,
- d'augmenter le montant de la subvention initialement adopté pour « Né pour Combattre » au « prorata temporis » des séances supplémentaires réalisées, à savoir passer de 864 € à 1624 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la modification du montant des subventions pour les deux associations, « Boxing Club » et « Né pour Combattre » comme évoqué ci-dessus, dans le cadre du dispositif « Mercredis découverte », pour l'année scolaire 2021-2022,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD